

DIPLÔMES SPORTIFS et animations à la FFEPGV

Le champ de la formation est assez complexe et étendu. Les diplômes sont nombreux et les associations ont souvent des difficultés pour s'y retrouver. Il est donc important d'éclaircir et de préciser les attentes de la Fédération en matière de compétences.

La Direction Technique Nationale a conçu une grille de lecture afin d'identifier facilement les certifications et diplômes des personnes désirant encadrer et/ou animer à l'EPGV.



LE CONTEXTE LÉGAL

Toute personne titulaire d'un diplôme ou d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et /ou reconnue par le Ministère des Sports peut animer contre rémunération.

ASSURANCE

La MAIF définit dans son contrat la notion d' « encadrement habilité » :

Extrait du contrat de garantie MAIF :

« Sont garanties toutes les activités sportives [...] pratiquées sous l'égide de ses structures affiliées sous réserve que l'encadrement soit habilité par la Fédération. »

L'animateur qui prête son concours à des associations EPGV est titulaire de la licence Animateur et d'un diplôme reconnu par la FFEPGV.

LA FORMATION CULTURE FÉDÉRALE

Historiquement (cursus 88 et 98), la Fédération demandait aux titulaires de diplômes obtenus à l'externe de suivre un module de formation « Environnement et Connaissance de l'EPGV » et délivrait une attestation d'équivalence aux participants (entrée par public et non par activité).

Afin de sensibiliser à la connaissance de l'animation à la FFEPGV, la Direction Technique Nationale recommande aujourd'hui aux animateurs formés hors des organismes de formation fédéraux, de participer à la formation « Culture Fédérale ».

DIPLÔMES SPORTIFS



DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLÔMES	PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES	LIMITE(S) DES CONDITIONS D'EXERCICE	ANIMATIONS EPGV
« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	BPJEPS APT / BEES APT DEUG STAPS ou L2 STAPS	Encadrer et accompagner des pratiquants en tant que moniteur-éducateur ou entraîneur diplômé	150 heures de formation initiale	Animation sportive et animation culturelle

DIPLÔMES SPORTIFS



DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLÔMES	PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES	LIMITE(S) DES CONDITIONS D'EXERCICE	ANIMATIONS EPGV
« ACTIVITÉS DE MOYENNE MONTAGNE »	Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (AMM)	Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.	- Prérogatives limitées selon les spécificités de la qualification complémentaire obtenue : « pratique de la moyenne montagne enneigée » « pisteur-secouriste » « moyenne montagne tropicale » « VTT en milieu montagnard » - Valable pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.	Tous publics Randonnée milieu moyenne montagne
« ACTIVITÉS AQUATIQUES »	BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de Natation) BPJEPS Activités Aquatiques	Enseignement des activités de la natation, entraînement à la compétition et surveillance des baignades dans tout lieu de baignade ou établissement de natation. Encadrement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation auprès de tous publics et d'activités aquagym. Surveillance des baignades et des piscines.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, en cours de validité.	Tous publics Milieu aquatique

DIPLÔME FÉDÉRAL FFEPGV HOMOLOGUÉ

arrêté 4 mai 1995 (délivré jusqu'au 27 août 2007)

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLÔMES	PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES	LIMITE(S) DES CONDITIONS D'EXERCICE	ANIMATIONS EPGV
« ANIMATIONS EN SALLE »	ANIMATEUR (enfants, adultes ou seniors)	Animation des activités physiques d'entretien en salle dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles.	Dans la limite de 360 h annuelles et de 10h hebdomadaires. Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle. À l'exclusion des activités suivantes : activités faisant appel aux techniques des sports de montagne, ski, escalade, activités aquatiques et subaquatiques, activités nautiques avec embarcation, sports aériens, sports mécaniques, tir à l'arc, tir avec armes à feu, spéléologie, vélo tout terrain sur terrain accidenté, sports équestres, sports de combat, hockey sur glace, musculation avec emploi de charges, haltérophilie.	Séance GV Enfants, adultes ou seniors Milieu en salle

**POUR TOUT AUTRE QUALIFICATION DÉLIVRÉE EN DEHORS DU MINISTÈRE DES SPORTS :
SE RENSEIGNER AUPRÈS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

DIPLÔMES SPORTIFS



CQP ALS

(Certificat de Qualification Professionnelle animateur de loisir sportif)

<p>« ACTIVITÉS DE LA FORME »</p>	<p>CQP ALS option AGEE « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression »</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques cardio ; - Renforcement musculaire ; - Techniques douces ; - Activités d'expression. 	<ul style="list-style-type: none"> - À l'exclusion des cours individuels ; - Sans recours à des appareils de musculation ; - Sous réserve de la présentation de l'attestation de suivi du stage quinquennal de recyclage (5 ans). 	<p>Tous publics</p> <p>Milieu en salle ou extérieur aménagé et sécurisé</p>
<p>« JEUX COLLECTIFS ET D'OPPOSITION »</p>	<p>CQP ALS option JSJO « Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition »</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arts et éducation par les activités physiques d'opposition ; - Jeux de raquettes ; - Jeux de ballons, petits et grands terrains. 	<ul style="list-style-type: none"> - À l'exclusion des cours individuels ; - À l'exclusion des pratiques compétitives ; - À l'exclusion de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades ; - Sous réserve de la présentation de l'attestation de suivi du stage quinquennal de recyclage (5 ans). 	<p>Tous publics</p> <p>Milieu en salle ou extérieur aménagé et sécurisé</p>
<p>« ACTIVITÉS EXTÉRIEURES »</p>	<p>CQP ALS option ARPO « Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation ».</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vélo loisir ; - Randonnée pédestre ; - Roller ; - Orientation. 	<p>Ces activités se caractérisent par un déplacement finalisé avec ou sans engin, à l'exclusion d'engins à moteur et d'animaux montés ou attelés, dans un milieu naturel ou le reproduisant. Les principaux moyens de déplacement sont la marche à pied et le cyclisme (route ou VTT), sur des parcours adaptés aux pratiquants. Ces activités se pratiquent sur des circuits répertoriés d'accès facile et balisés, sur des parcours permettant en permanence un accès facile à un point de secours ou d'alerte. Le titulaire du CQP ALS ne possède pas les prérogatives de balisage des parcours</p> <p>Pas de délivrance de carte professionnelle</p>	<p>Tous publics</p> <p>Milieu en salle ou extérieur de proximité</p>

Temps de travail :

La situation professionnelle visée par le CQP correspond à un volume horaire de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit, prioritairement favoriser l'accès du professionnel titulaire du CQP à une certification de niveau IV, ou recruter un autre titulaire du CQP ALS, ou recruter une personne titulaire d'une autre certification du secteur (niveau IV ou supérieur).

DIPLÔMES SPORTIFS



LES CERTIFICATIONS NE PRÉSENTANT PAS DE PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES COMPATIBLES AVEC NOS ANIMATIONS EPGV

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLÔMES	PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES
« ANIMATION DANS LE SECTEUR JEUNESSE »	BAPAAT BASE / BEATEP BPJEPS LTP (LOISIRS TOUS PUBLICS)	Pas d'animation sportive
« SURVEILLANCE AQUATIQUE »	BNSSA (brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique)	Aucune animation aquatique Seulement de la surveillance

Spécificités du BPJEPS AGFF

MENTIONS DU BPJEPS AGFF	ANCIENNES DÉNOMINATIONS	PRÉROGATIVES PROFESSIONNELLES	ANIMATIONS EPGV
« FORME EN COURS COLLECTIFS »	BEEGDA « Brevet d'État expression gymnique et disciplines associées » BEAEGF « Brevet d'État d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique Féminine » BEES option HACUMESE « haltérophilie, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien » BEES option AG « Activité Gymnique » spécialité « Aérobie Sportive »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités de forme en cours collectif	Tous publics Principalement Adultes Milieu en salle
« HALTÈRE, MUSCULATION ET FORME SUR PLATEAU »	BEACPC « Brevet d'État d'Aptitude à l'Enseignement de la Culture Physique et du Culturisme »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités haltère, musculation et forme sur plateau	Tous publics, Principalement Adultes Milieu en salle
« ACTIVITÉS GYMNINIQUES ACROBATIQUES »	BEES option AG « Activité Gymnique » spécialités « Gymnastique Artistique Masculine », « Trampoline », « Tumbling » ou « Acrosport »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques acrobatiques	
« ACTIVITÉS GYMNINIQUES D'EXPRESSION »	BEES option AG « Activité Gymnique » spécialité « Gymnastique Artistique Féminine » ou « Gymnastique Rythmique »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques d'expression	

RECOMMANDATIONS DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :
RÉALISER UN POSITIONNEMENT AFIN D'ANALYSER LES SAVOIRS ACQUIS EN VUE D'OBTENIR CQP ALS OPTION AGEÉ

DIPLÔMES SPORTIFS



L'ANIMATION BÉNÉVOLE A LA FFEPGV Les accompagnateurs de randonnée

CONDITIONS DE PRATIQUE - ACCOMPAGNATEUR RANDONNÉE NIVEAU 1

MILIEU	DURÉE	ORGANISATION	MOYENS TECHNIQUES	NIVEAU DE PRATIQUE
<p>Chemins répertoriés et sentiers balisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne nécessitant pas de reconnaissance - ne présentant pas de difficulté technique - sans danger manifeste - avec possibilité d'un accès rapide et facile à un point de secours <p>Conditions météorologiques favorables et stables</p>	<p>Maximale un jour (sans nuitée)</p>	<p>Effectif limité à 20 personnes par encadrant</p> <p>Travail de préparation préalable</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route)</p> <p>Prendre en compte la réglementation locale usuelle</p> <p>Prévoir une trousse de premiers secours</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Boussole et altimètre non indispensables</p> <p>Parcours ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme</p> <p>Équipement individuel adapté (chaussures de marche, vêtements, sac, boisson...)</p>	<p>Randonnées de niveau adapté à la condition physique des pratiquants</p> <p>Dénivelé positif maximal cumulé : 600 m</p>

CONDITIONS DE PRATIQUE - ACCOMPAGNATEUR RANDONNÉE NIVEAU 2

MILIEU	DURÉE	ORGANISATION	MOYENS TECHNIQUES	NIVEAU DE PRATIQUE
<p>Itinéraires répertoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nécessitant une reconnaissance - ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme - sur terrains variés - possibilité de courte durée en progression de nuit <p>Conditions météorologiques ne compromettant pas la sécurité des pratiquants</p>	<p>Journée et plus avec possibilité de nuitée à l'extérieur (refuges, camping, ...)</p> <p>-----</p> <p>La mise en place de séjours dans le cadre de la FFEPGV et dans le respect du cahier des charges lié à l'agrément tourisme nécessite la réalisation d'un module de formation intitulé « Organisation de séjours » pour le responsable administratif</p>	<p>Effectif limité à 12 personnes par encadrant et jusqu'à 20 personnes si présence d'un serre file expérimenté possédant le PSC1</p> <p>Cycle de sorties régulières</p> <p>Travail de préparation préalable</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route)</p> <p>Prendre en compte la météorologie</p> <p>S'informer de la réglementation locale usuelle</p> <p>Avoir une trousse de premiers secours</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Utilisation de cartes, boussole et altimètre</p> <p>Possibilité d'utilisation du GPS</p> <p>Équipement individuel adapté (chaussures de marche, bâtons, vêtements, sac, boisson...)</p>	<p>Randonnées avec dénivelé, distance, durée, et répétition des efforts adaptés à la condition physique des pratiquants.</p> <p>Prendre en compte les cotations définies par la Fédération Française de Randonnée</p>

DIPLÔMES SPORTIFS



CONDITIONS DE PRATIQUE - ACCOMPAGNATEUR RAQUETTES À NEIGE

MILIEU	DURÉE	ORGANISATION	MOYENS TECHNIQUES	NIVEAU DE PRATIQUE
<p>En milieu enneigé moyenne montagne</p> <p>Itinéraire balisé ou facile à suivre : nécessitant une reconnaissance dénivelé peu important</p> <p>Conditions météorologiques stables en dehors des risques d'avalanche (se référer aux cotations existantes)</p>	<p>Maximale un jour</p> <p>Possibilité de séjours sous conditions</p>	<p>Effectif limité à 12 personnes par encadrant</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route)</p> <p>Prendre en compte la réglementation locale usuelle.</p> <p>Prévoir une trousse de premiers secours</p> <p>Prévoir un kit de réparation</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Utilisation de cartes, boussole et altimètre</p> <p>Possibilité d'utilisation du GPS</p> <p>Parcours ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme</p> <p>Équipement individuel adapté (raquettes, bâtons, vêtements, sac, boisson...)</p> <p>Prévoir une pelle à neige pour le groupe</p>	<p>Sortie avec dénivelé, distance, durée, et efforts adaptés à la condition physique des pratiquants</p>

ANCIENS CURSUS D'ANIMATEUR

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLÔMES	PRÉROGATIVES D'ANIMATION	LIMITES DES CONDITIONS D'ANIMATION	ANIMATIONS EPGV
« ACTIVITÉS EXTÉRIEURES »	ANIMATEUR EPGV (CURSUS 88 UV6) APPN	<p>Animation des activités physiques d'entretien dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles dans un milieu naturel reconnu.</p> <p>Animations de différentes activités sous certaines conditions prévues par le GPAF : randonnées, ski alpin ; ski de fond ; raquettes ; promenade VTC, cyclotourisme ; promenade VTC, VTT (notions de durée, de projet pédagogique, d'encadrement de groupe, de séjours, de matériel de sécurité)</p>	<p>Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle</p>	<p>Séance GV</p> <p>Enfants, adultes ou seniors</p> <p>Milieu extérieur</p>
« ACTIVITÉS AQUATIQUES »	Animateur EPGV (Cursus 88 UV 3.5) Aquatique	<p>Animation des activités physiques d'entretien dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles</p>	<p>Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle.</p> <p>Animation réalisée sous la responsabilité d'un BEESAN ou d'un BNSSA</p> <p>Dans un site aménagé d'accès public</p>	<p>Séance GV</p> <p>Enfants, adultes ou seniors</p> <p>Milieu aquatique</p>

POUR LES CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES PAR D'AUTRES FÉDÉRATIONS SPORTIVES, LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE ANALYSERA LA COMPATIBILITÉ D'ANIMATION AVEC L'EPGV

DIPLÔMES SPORTIFS



TRAITEMENT DE DIVERSES SITUATIONS CONCRÈTES ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU MODULE DE FORMATION « CULTURE FÉDÉRALE »

**L'ANIMATEUR EST TITULAIRE D'UN
DIPLÔME INSCRIT DANS LA LISTE
DES CERTIFICATIONS RECONNUES
PAR LA FFEPGV**

Animations des activités dans le cadre de ses prérogatives.

**LA PERSONNE EST TITULAIRE
D'UN DIPLÔME NON INSCRIT DANS
LA LISTE DES CERTIFICATIONS
RECONNUES PAR LA FFEPGV**

Pour tout autre qualification :
se renseigner auprès de la direction Technique Nationale

**LA PERSONNE N'EST TITULAIRE
D'AUCUN DIPLÔME**

Obtenir le CQP ALS
- réaliser un positionnement
- ou élaborer une VAE

**POUR LES ANIMATEURS AYANT RÉALISÉ LEUR FORMATION INITIALE EN DEHORS D'UN ORGANISME DE FORMATION
FFEPGV, LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE DEMANDE QUE CEUX-CI PARTICIPENT À LA FORMATION INTITULÉE
« CULTURE FÉDÉRALE ».**

**PRÉCISIONS CONCERNANT LA NOTION D'« ENCADREMENT HABILITÉ » :
TOUTE PERSONNE DÉSIRANT ANIMER À L'EPGV DOIT POSSÉDER UN DIPLÔME OU UNE CERTIFICATION
RECONNUE PAR LA FÉDÉRATION.**

DIPLÔMES SPORTIFS



INFORMATIONS SUR LES SIGLES UTILISÉS

APPN :

Activités Physiques de Pleine Nature

BEES :

Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BPJEPS :

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

CQP :

Certificat de Qualification Professionnelle

DEUG :

Diplôme d'Études Universitaires Générales

DEUST :

Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques

STAPS :

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

VAE :

Validation des Acquis et de l'Expérience

BPJEPS AGFF :

Activités Gymniques de la Forme et de la Force

CQP ALS :

Animateur de Loisir Sportif

BAPAAAT :

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur

BASE :

Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-éducative

BEATEP :

Brevet État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse